

La Villa Limonade est une maison d'hôtes dont les co-proprétaires sont Stephen DESMAZIERES et Jean-Marc JARLOT. Par définition, la Villa Limonade est un lieu privé habité par les propriétaires. Des chambres ont été aménagées pour accueillir les hôtes. Certains espaces signalisés sont privés (à usage exclusif des propriétaires) et d'autres réservés aux hôtes (usage individuel ou collectif). Monsieur Jean Marc Jarlot exploite la maison d'hôtes en nom propre (entreprise individuelle). Conformément à la loi, une déclaration en Mairie d'Olonzac a été réalisée le 25/05/2010.

Jean-Marc Jarlot SIRET 530 317 247 00019 APE 5520Z

Adresse : 8 rue du cers 34210 Olonzac

Tél +33(0)4.68.41.78.09 Mobile +33(0)6.24.333.487

Mél : villalimonade@orange.fr

article 1 : durée du séjour / le client signataire du contrat de réservation conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux.

article 2 : validation d'une réservation/ Les séjours sont garantis uniquement par la réception et l'encaissement d'un acompte ou la réception du bon cadeau commercialisé par un partenaire ou par La Villa Limonade. Les acomptes sont encaissés à réception.

L'acompte demandé (sauf mention contraire) correspond à 40€ par nuitée quelque soit la chambre.

Pour tout autre séjour : 40% du prix total du séjour (hors repas et autres prestations)

Le paiement d'acompte peut se faire **par chèque** bancaire français à l'ordre de Jean Marc Jarlot , par paiement sécurisé Paypal, par virement bancaire. Le versement d'un acompte implique l'acceptation par le bénéficiaire des présentes conditions générales de vente.

La réservation faite dans le cadre de prestations liées à un chèque cadeau vendu par un partenaire commercial implique l'acceptation par le bénéficiaire des présentes conditions générales de vente.

La réservation faite dans le cadre de prestations liées à un chèque cadeau vendu par la Villa Limonade implique l'acceptation par le bénéficiaire des présentes conditions générales de vente.

article 3 : annulations dans le cas d'un client Direct

- annulation par le client direct

toute annulation doit être notifiée par lettre adressée au propriétaire de la Villa Limonade

annulation avant le début du séjour

si l'annulation intervient plus de 48 heures avant le début du séjour, l'acompte versé reste acquis aux propriétaires

si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire et le client devra régler le solde du montant du séjour.

annulation le Jour J

si le client ne se manifeste pas avant 19h00 le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul de plein droit et le propriétaire peut disposer de ses chambres. L'acompte reste acquis au propriétaire et le client devra régler le solde du montant du séjour.

- annulation par le propriétaire

en cas de force majeure (dégâts dans les chambres, cambriolage, décès...) et avant le séjour prévu, le propriétaire pourra annuler le séjour du client. Le propriétaire doit informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera immédiatement remboursé des sommes déjà versées.

article 4 : annulation dans le cas d'un bon cadeau commercialisé par un partenaire

La Villa Limonade n'encaisse aucun acompte dans le cas d'un client bénéficiaire d'un bon cadeau commercialisé par un tiers (partenaire commercial).

- annulation par le client

dans le cas où le client bénéficiaire d'un bon cadeau a réalisé une réservation qui lui a été confirmée et souhaite annuler cette réservation, il doit la notifier par lettre adressée au propriétaire de la Villa Limonade. Si l'annulation intervient plus de 7 jours avant le début du séjour, le bon cadeau reste valable pour une date ultérieure. Si l'annulation intervient moins de 7 jours mais à plus de 48 heures avant le début du séjour, le bon cadeau reste valable mais le propriétaire se réserve la possibilité de réaliser une prestation moindre minorée du montant correspondant au prix de la chambre de par le préjudice subi pour avoir potentiellement refusé des clients.

Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le début du séjour, le bon cadeau sera considéré comme utilisé par le bénéficiaire.

Dans le cas où le client bénéficiaire d'un bon cadeau a réalisé une réservation qui lui a été confirmée et ne se présente pas le jour J perdra définitivement le bénéfice de ce bon cadeau qui sera considéré comme utilisé.

- annulation par le propriétaire

en cas de force majeure (dégâts dans les chambres, cambriolage, décès, intempéries, inondations...) et avant le séjour prévu, le propriétaire pourra annuler le séjour du client. Le propriétaire doit informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception. Une autre date sera proposée au client sans supplément.

article 5 : annulation dans le cas d'un bon cadeau commercialisé par la Villa Limonade

- annulation par le client

dans le cas où le client bénéficiaire d'un bon cadeau a réalisé une réservation qui lui a été confirmée et souhaite annuler cette réservation, il doit la notifier par lettre adressée aux propriétaires de la villa Limonade. Si l'annulation intervient plus de 7 jours avant le début du séjour, le bon cadeau reste valable pour une date ultérieure.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours mais à plus de 48 heures avant le début du séjour, le bon cadeau reste valable mais le propriétaire se réserve la possibilité de réaliser une prestation moindre minorée du montant correspondant au prix de la chambre de par le préjudice subi pour avoir potentiellement refusé des clients.

Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le début du séjour, le bon cadeau sera considéré comme utilisé par le bénéficiaire. Aucun report de date ne sera possible.

- annulation par le propriétaire : en cas de force majeure (dégâts dans les chambres, cambriolage, décès, intempéries, inondation...) et avant le séjour prévu, le propriétaire pourra annuler le séjour du client. Le propriétaire doit informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception. Une autre date sera proposée au client (sans supplément)

article 6 : séjour abrégé/non présentation

Tout séjour interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de non présentation ou de présentation hors délai ou tout autre lieu de rendez-vous fixé dans le séjour prévu, ne donnera lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

article 7 : arrivée/départ du client : Le client doit se présenter le jour précisé lors de la réservation et aux heures mentionnées ci-dessous. Les chambres sont disponibles à partir de **17h00** sauf cas particulier. Le client est invité à prévenir en cas d'arrivée après 20 heures. Dans la mesure du possible, il est demandé au client de ne pas arriver après 20h30 pour la qualité du séjour des hôtes et dans tous les cas, il n'y a plus d'accueil après 22h00. Le client devra libérer la chambre à **11h00** au plus tard.

article 8 : solde du coût de l'hébergement : Le solde du séjour sera à régler par le client lors de son arrivée. Les éventuelles consommations et prestations supplémentaires seront payées en fin de séjour. Les tarifs des chambres sont toutes taxes comprises, petits déjeuners compris pour 2 personnes. La taxe de séjour (non comprise dans le prix de la chambre) est collectée par le propriétaire qui la reverse au Trésor Public (0,65€ par nuitée, par personne en 2014). Cet impôt français en partie l'Office de Tourisme Intercommunal Le Minervois.

article 9 : changement de chambre : Sans que le client puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité exceptionnelle de changer de chambre initialement réservée par le client par une chambre, de même confort, de même capacité d'accueil ou de capacité supérieure. Dans ce cas, le coût reste inchangé.

article 10 : animaux de compagnie : Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés à la Villa Limonade. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire se réserve la possibilité de refuser les clients qui ne pourraient prétendre à aucun remboursement.

article 11 : art de vivre, utilisation des locaux communs : Le respect d'un certain art de vivre (respect, calme...) est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude et le confort de tous. Il est demandé de ne pas fumer dans la villa et dans toutes les chambres. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre et savoir consommer figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de vente.

Nous alertons les parents sur plusieurs points quant à la sécurité des enfants (maison ancienne à étage, points d'eau, piscine, plantes urticantes (cactus)...) Ainsi, pour ces raisons de sécurité et pour la tranquillité des hôtes présents, seuls les enfants de plus de 12 ans sont les bienvenus à la Villa Limonade. Les mineurs évoluant au sein de la villa sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Le client s'engage à rendre la chambre en parfait état à la fin du séjour et à déclarer toute dégradation éventuelle dont il aurait été responsable. La cuisine ainsi que les parties privatives (signalisées) de la villa ne sont pas laissées à disposition des hôtes.

Le propriétaire se réserve la possibilité de mettre fin à un séjour d'un client à n'importe quel moment s'il juge que le client a une attitude délibérément agressive ou irrespectueuse ou une volonté de nuire envers les hôtes, les lieux ou les animaux présents dans la maison d'hôtes. En cas d'excès, une plainte pourra même être déposée.

article 12 : table d'hôtes : Une déclaration de profession a été réalisée le 4 juin 2010 auprès du service des Douanes permettant l'obtention d'une licence de services des boissons (groupes 1 et 2).

La prise de repas de quelque nature qu'il soit est interdite dans les chambres. Le pique nique dans le jardin n'est pas autorisé en raison de la petite taille du jardin.

Le client réservant la table d'hôtes devra obligatoirement signaler par écrit au moins 15 jours avant la date du séjour, toute allergie alimentaire qu'il se connaîtrait lui et toute personne l'accompagnant

pendant le séjour à la Villa Limonade. Le client reconnaît que le petit déjeuner est unique pour l'ensemble des hôtes et ne peut pas faire l'objet de changements (dans un souci d'équité et de respect de la législation). Le propriétaire se réserve la possibilité de refuser à un client la réservation à la table d'hôtes si le client signale qu'il est allergique à une grande liste d'ingrédients mettant dans l'embaras le propriétaire pour réaliser un menu unique à tous les hôtes de la soirée (conformément à la législation en vigueur). Dans ce cas, le propriétaire indiquera des restaurants (à Olonzac et alentours) au client. Le client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice.

Le propriétaire ne saurait être tenu pour responsable du comportement du client et de ses conséquences liés à une consommation d'alcool du client au sein de la maison d'hôtes et non servie par le propriétaire au cours du séjour du client. Le propriétaire se réserve la possibilité de refuser de servir toute boisson alcoolisée à un client qui lui paraîtrait ne pas pouvoir assumer cette consommation.

Le petit déjeuner est servi de 8h30 à 10h00 sur la terrasse du jardin ou dans la salle à manger. Le dîner en table d'hôtes se termine à minuit au plus tard pour maintenir la tranquillité des autres hôtes qui ne dînent pas et des voisins. Le respect des horaires du service des repas est nécessaire pour l'organisation des tâches par le propriétaire qui peut ainsi garantir de bonnes conditions d'accueil. Conformément à la législation en vigueur, tous les repas servis sont conviviaux (repas partagé avec table unique). Conformément à la législation en vigueur, les repas sont servis exclusivement aux résidents de la maison d'hôtes.

Le client ayant raté le créneau horaire du petit-déjeuner quelle qu'en soit la raison ne pourra prétendre en conséquence à aucun dédommagement ou remise.

article 13 : confidentialité : Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. La Villa Limonade s'engage à ne pas transmettre les informations que lui avez confiées à des tiers (sociétés, organismes ou particuliers)

article 14 : Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. Nos conditions, tarifs et offres sont modifiables sans préavis. Le séjour d'1 nuit durant les mois de juillet et août n'est pas accepté.

article 15 : En cas de litige toujours possible, la médiation sera toujours privilégiée. La loi régissant les présentes Conditions Générales de Vente et le contrat conclu à l'occasion d'une commande de séjour est la loi française pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation. Toute commande passée emporte l'adhésion du client, et ce sans aucune restriction, aux Conditions Générales de vente. En cas de litige, il sera toujours proposé une solution à l'amiable. Tout différend relatif à la vente (prix, CGV, ...) sera soumis au droit français devant le tribunal de Béziers (Hérault)

article 16 : Les présentes conditions générales de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de ces conditions. Elles s'appliquent que la commande ait été passée directement par Internet, sur le Site ou par téléphone (au 04.68.41.78.09 prix d'un appel en France) ou qu'elle soit passée par l'achat d'un bon cadeau auprès d'un tiers (partenaire distributeur : Weekendesk par exemple). Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devrait être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions des Conditions Générales de Vente ne sera pas remise en cause. Tout Client déclare avoir la capacité juridique conformément à l'article 1124 du code civil pour contracter et utiliser le Site conformément aux Conditions Générales de Vente et d'utilisation du Site.

article 17 : Une assurance spécifique est souscrite auprès de AXA Agent Général Mouquet 5 Faubourg St Nicolas 21200 Beaune Contrat N°3934979304. Les objets de valeur déposés par les clients dans les chambres ne sont pas garantis.

article 18 : M. Jean-marc Jarlot est détenteur d'une licence de transport obtenue auprès du Ministère chargé des transports depuis le 03/03/2011 (licence N°2011/91/0000114). Cette licence autorise M. Jean-Marc Jarlot à effectuer, sous réserve des transports intérieurs de personnes (résidentes de la Villa Limonade) par route pour compte d'autrui dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur relatifs aux transports intérieurs de personnes par route.

article 19 : La Villa Limonade est une entreprise individuelle domiciliée au 8 rue du cers à Olonzac (34210) gérée par Monsieur Jean- Marc Jarlot dont le numéro de Siret est 53031724700019 APE5520Z.

L'entreprise n'applique pas de TVA conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts. La Villa Limonade est classée 3 épis « Charme » par Gîtes de France depuis juillet 2010 (établissement N°18942).